



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Commission nationale
algérienne
pour l'éducation,
la science et la culture



Chaire UNESCO « Émir Abdelkader »
pour les Droits de l'Homme et
la Culture de Paix
Université d'Alger 1, Algérie

Appel à contribution pour le numéro 3/2017 de la revue internationale « Passerelles »

Egalité des genres et Citoyenneté mondiale :

Fondements de l'éducation à la Culture de Paix

Fondée en 2012 à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, la revue « Passerelles » est une revue internationale éditée par la Commission nationale algérienne pour l'Unesco. Comme son nom l'indique, celle-ci se veut être une *passerelle* entre les communautés universitaires des deux rives de la Méditerranée. Elle œuvre également à bâtir des ponts entre le monde académique et associatif, en invitant les acteurs de la société civile (ONG humanitaires, associations culturelles...etc.) à contribuer à l'avancement de la recherche en soumettant des réflexions fondées sur leur expérience du terrain. La thématique générale de la revue s'articule autour des domaines de compétence de l'Unesco (droits humains, patrimoine mondial, protection de l'environnement, égalité des genres...etc).

Argumentaire

Pour le numéro 3/2017 de la revue Passerelles de la Commission nationale algérienne pour l'Unesco, édité en partenariat avec la Chaire Unesco Emir Abdelkader pour les Droits de l'Homme et la Culture de Paix, la thématique retenue est « **L'égalité des genres et la citoyenneté mondiale : fondements de l'éducation à la Culture de Paix** ».

Dans sa Charte constitutive de 1945 qui coïncidait avec la fin de la seconde guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Culture et les Sciences n'a pas manqué de rappeler que « *les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.* » C'est cette même idée qu'on retrouvera, près d'un demi siècle plus tard, dans l'article 1^{er} de la résolution de l'Assemblée générales des Nations Unies adoptée lors de sa 53^{ème} session en octobre 1999, qui définit la

Culture de Paix comme « *l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur le respect de la vie, le rejet de la violence, la pratique et la promotion de la non-violence [...]; le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et leur promotion [...]; le respect et la promotion de la parité hommes/femmes* ».

En prenant alors les deux notions de Citoyenneté mondiale et d'Égalité des genres comme pierre angulaire du processus d'apprentissage de la Culture de Paix, le numéro 3 de la revue Passerelles s'articulera autour des trois thématiques suivantes :

I. Définitions et notions conceptuelles

Cicéron définissait la Paix comme étant un « état de non guerre ». Mais peut-on limiter la signification de la Paix à une définition négative. Celle-ci ne véhicule-t-elle pas une réalité sémantique, voire même métaphysique, bien plus profonde ? Il en va tout autant pour le concept de « culture » ou cette manière de « vivre le vécu » comme disait Devreux (1970). Ne doit-on pas aussi nous interroger sur le concept de « citoyenneté mondiale » ? Pour la plupart des experts, le « citoyen du monde » réfère à l'idée selon laquelle les habitants de la Terre forment un peuple commun avec des droits et devoirs communs par delà les clivages nationaux. Si cette définition n'est bien entendu pas exhaustive, doit-on croire qu'elle soit récente ou trouve-t-elle ses origines plus loin dans le passé ? Les contributions sont également inviter à poser le même type d'interrogation pour les concepts d'égalité des genres, d'altérité, d'éducation interculturelle...etc., en somme pour tout concept lié au principe de Culture de Paix.

2. Citoyenneté mondiale et Religions

La vision universelle de la citoyenneté est-elle forcément en contradiction avec les traditions religieuses, en particulier avec l'islam auquel on reproche souvent de favoriser le sectarisme ? Nonobstant les nombreux versets coraniques qui décrivent la diversité des peuples comme autant de « signes divins » (s60 v22), on sait, par exemple, qu'à l'orée du VII^e siècle, le Prophète de l'islam avait élaboré une Charte (Pacte de Médine) faisant des Mecquois, des Médinois et des Juifs « une même nation » ; n'est-on pas là en face d'une expression du Vivre ensemble qui sème le doute sur le caractère prétendument intolérant de l'islam ?

3. L'éducation à la Culture de Paix.

En admettant que l'apprentissage de la Culture de Paix constitue au XIX^e siècle « le grand défi des autorités éducatives » (Condat, 2008), ne doit-on pas se demander comment transmettre aux nouvelles générations cette culture du Vivre ensemble ? En considérant l'éducation en tant qu'instrument du développement intégral de la personne humaine et de sa socialisation (Unesco, 1992), il est évident que tout apprentissage interculturel ou multiculturel doit nécessairement passer par les institutions éducatives. A cet égard, les propositions de contributions pourront aborder les différentes approches d'enseignement de la Culture de Paix : l'apprentissage multiculturel par les langues étrangères (FLE en particulier pour l'Algérie), les humanités en philosophie, l'éducation religieuse et le respect des minorités...etc.

Conditions de soumission

L'appel à contribution s'adresse en priorité aux enseignements-chercheurs et aux doctorants inscrits en Sciences de l'Education. Sans toutefois exclure les chercheurs dans les autres domaines des sciences humaines et sociales, en particulier le Droit, l'Histoire et les Etudes religieuses.

Les résumés des propositions d'articles (5 à 8 lignes), en langue française, sont à envoyés **avant le 20 aout 2017** à l'adresse suivante : itoualbi@unesco.dz.

L'abstract doit comprendre l'intitulé et l'institution d'attache du chercheur.

Après notification d'acceptation des contributions, les textes (entre 10 à 12 pages) devront être remis au comité éditorial avant le **20 septembre 2017**.

Directeur de la revue :

Mourad Mahmoudi, Secrétaire général de la Commission nationale algérienne pour l'Unesco.

Directeur de publication :

Issam Toualbi, Directeur de la Chaire Unesco Emir Abdelkader pour les Droits de l'Homme et la Culture de Paix, Université d'Alger I.

Comité scientifique :

Bengouia Samia (Université d'Alger I),
BICHI Abdulhalim (Université d'Alger I),
DJEFEL Belaïd (Ecole Normale Supérieure d'Alger),
ACHOUR Fatima (Centre Universitaire de Tipasa),
GEOFFROY Eric (Université de Strasbourg, Luxembourg),
ABDELOUAHED Houria (Université Denis Diderot, Paris VII),
MAROUF-DIB Chafika (Université Jules Vernes Picardie, Amiens),
ROUABAH Muriel (CNRS-France),
SEGHIR Yousra (Université de Mennouba, Tunis).